

ARRÊTÉ N°2025-171

**OBJET : Travaux reprise trois branchements AEP
15 et 10 rue de Rennes, rue de l'écu**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise CISE TP en date du 16 septembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux d'AEP (Alimentation en Eau Potable) seront repris pour trois branchements, **15 et 10 rue de Rennes et rue de l'écu, le 08 septembre 2025 pour 5 jours, par l'entreprise CISE TP (06.60.83.00.09).**

Article 2 : Un feu tricolore sera présent pour la gestion de la circulation et de panneaux de signalisation, réalisée par l'entreprise.

Article 3 : l'entreprise devra prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 5 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 6 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 7 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 8 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 16 septembre 2025

Le Maire

Jérôme BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr



www.saint-aubin-du-cormier.bzh
Ville de Saint-Aubin du Cormier

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1


N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : LE PIVER Prénom : Benoit
Dénomination : CISE TP Représenté par :
Adresse Numéro : 26 Extension : Nom de la voie : route de chavagne
Code postal 35310 Localité : HORDRELLER Pays : France
Téléphone 06 60 83 00 09 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : benoit.l-pivot @ ciselp.com

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 812 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 15 Rue de Rennes, n° la rue de
Rennes, Rue de l'écu
Code postal 35160 Localité : S-AUBIN DU COURRIER

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Reprise de 3 branchements d'eau potable
Date prévue de début des travaux : 08 09 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 08 09 2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____ voir plan joint

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : ____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

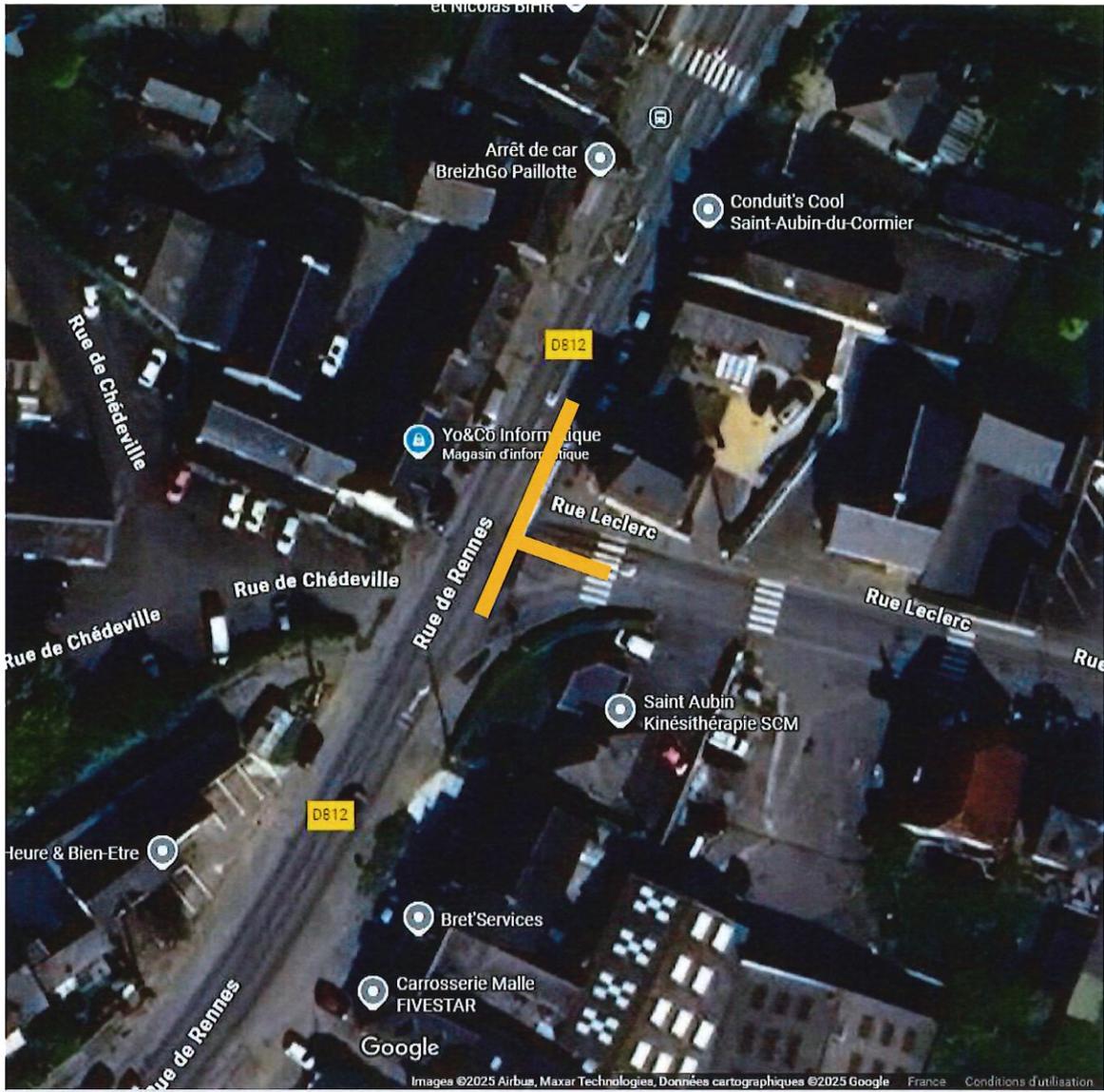
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 01 09 2025

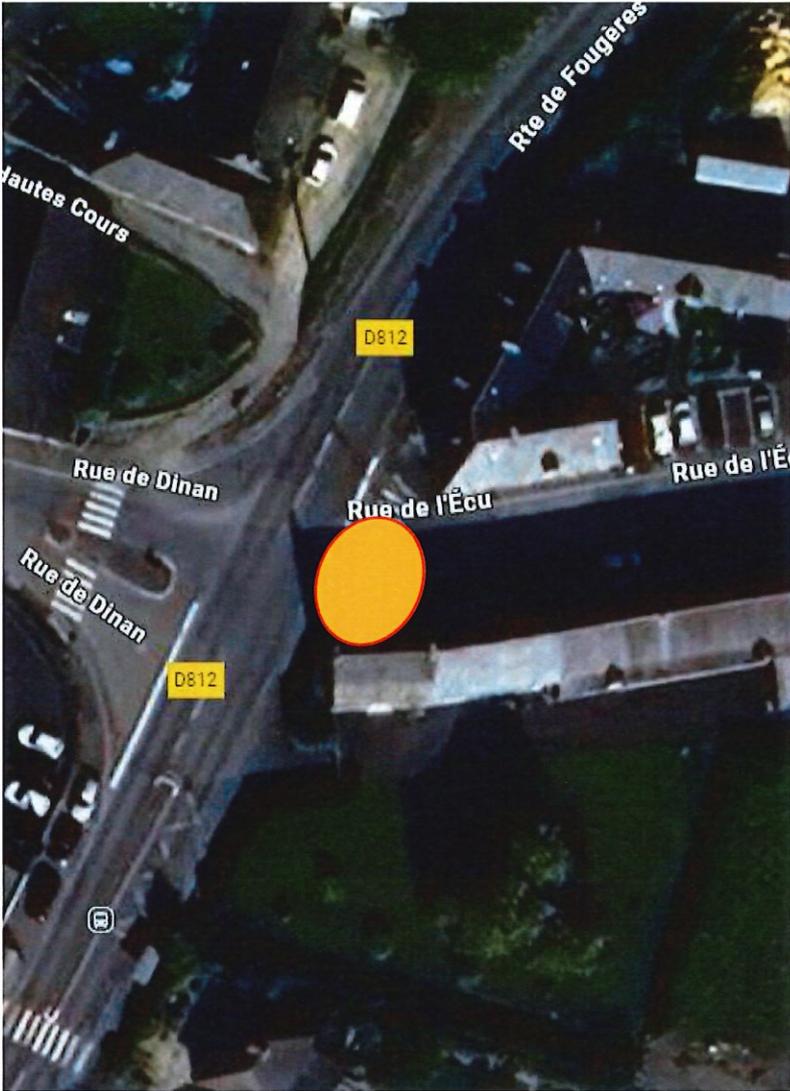
Nom : LE BRETON Prénom : Mélanie

Qualité :
cise tp
Direction Régionale Ouest
ZI du Bois Vert - Rue Fernand Forest - CS 8013F
56804 PLOERMEL Cedex
Tél. 02 90 99 51 42 - Fax 02 97 27 29 45

EMPRISE TRAVAUX – ALTERNAT PAR FEUX (X3)



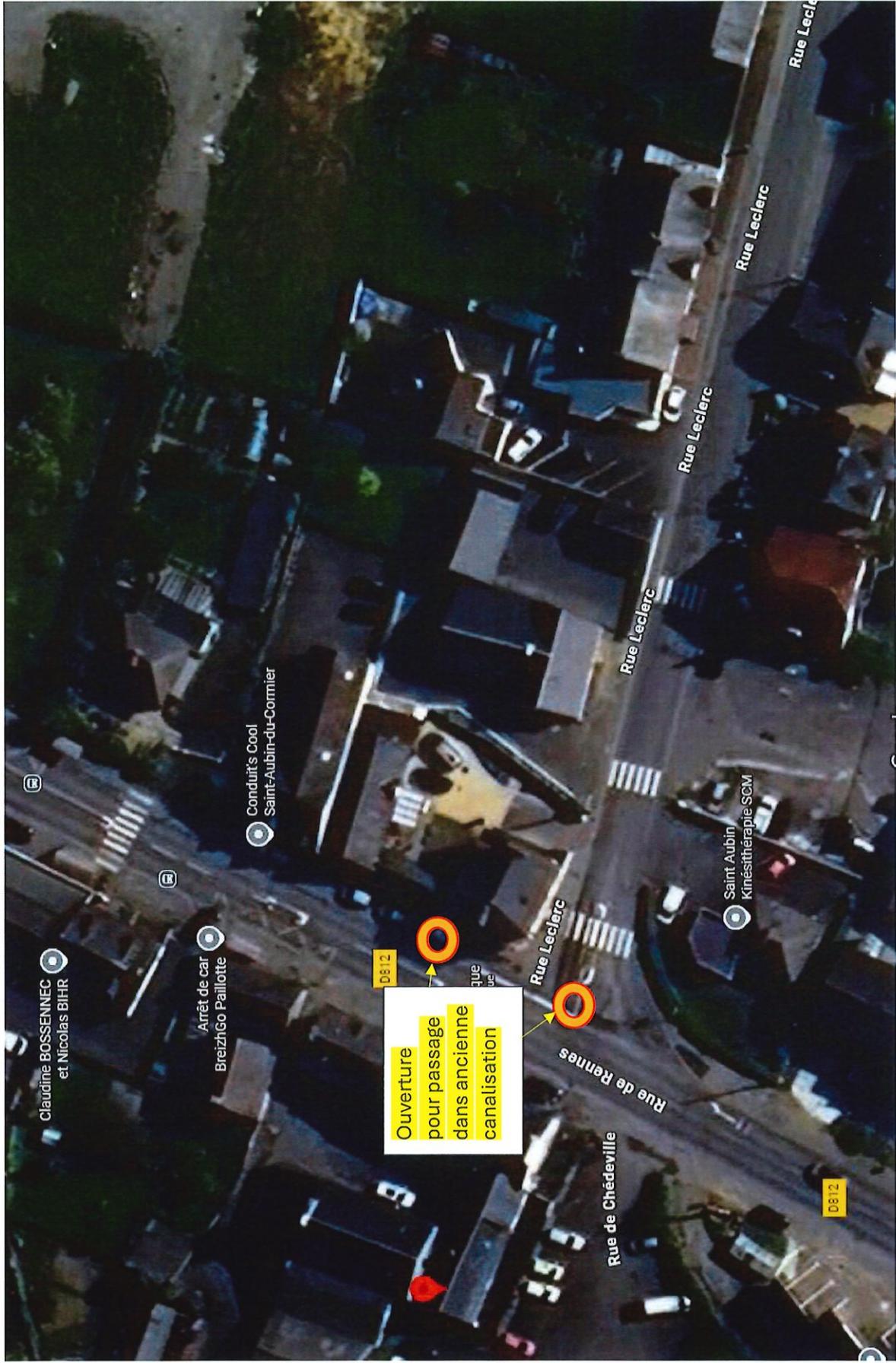
EMPRISE TRAVAUX – RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE PAR PANNEAU



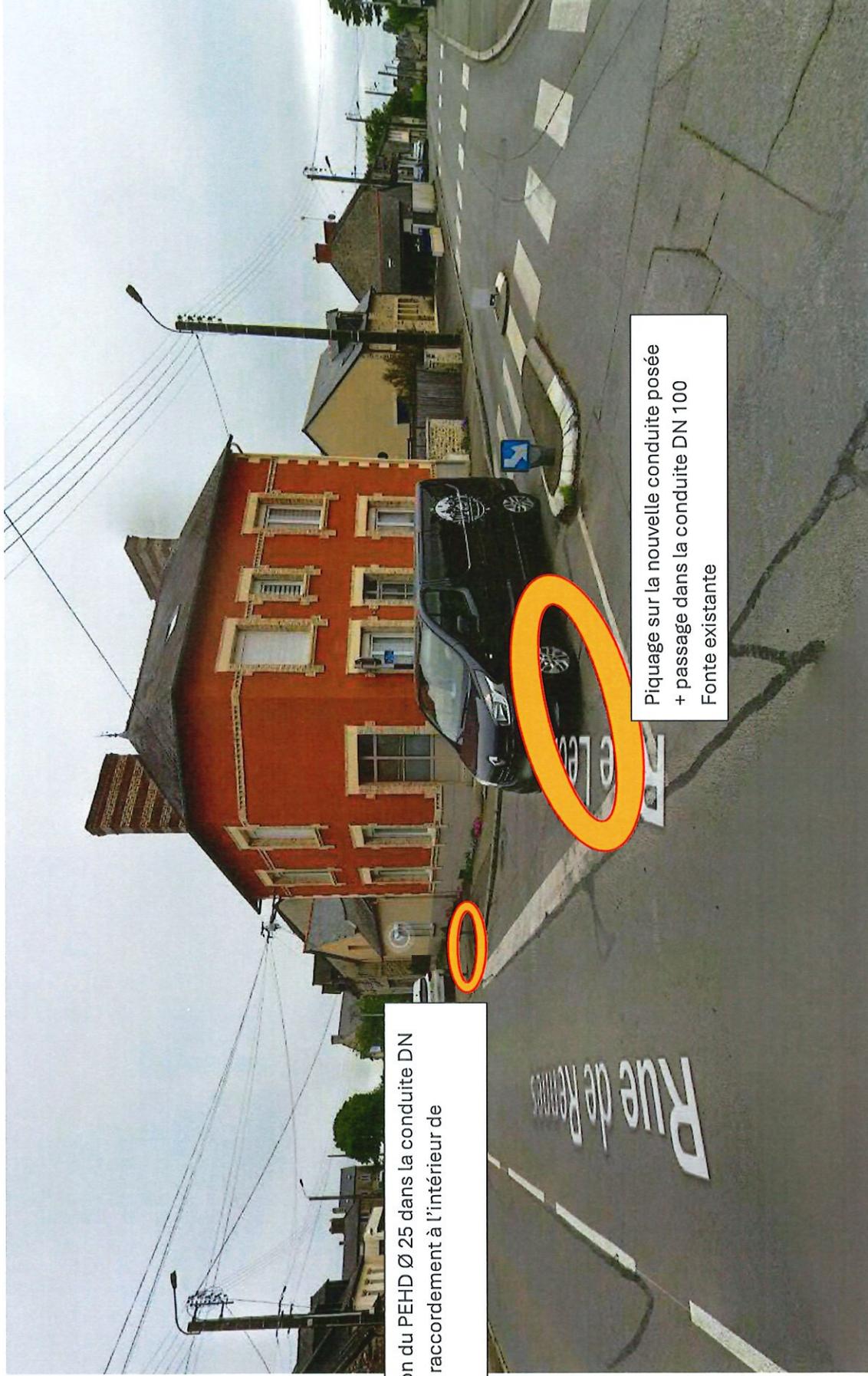
EMPRISE TRAVAUX – RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE PAR PANNEAU



N°10 rue de Rennes – Saint Aubin du Cormier



N°10 rue de Rennes – Saint Aubin du Cormier



Récupération du PEHD Ø 25 dans la conduite DN 100 Fonte + raccordement à l'intérieur de l'habitation

Piquage sur la nouvelle conduite posée + passage dans la conduite DN 100 Fonte existante